

**OBJET REHABILITATION/ AMELIORATION DE L'AIRE DE JEUX
DE L'ALLEE DES PENSEES/ MOUFIA**

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
DE L'ETAT - MINISTERE DE L'INTERIEUR**

SAINT-DENIS POUR TOUS

La Ville a été informée qu'elle était susceptible de bénéficier d'une subvention exceptionnelle de l'Etat - Ministère de l'Intérieur - de l'ordre de 43 000 €.

Pour bénéficier de ce financement, la commune doit présenter un projet relevant du domaine de l'éducation, de l'environnement ou en direction des personnes handicapées, la subvention représentant un taux maximum de 50 % du coût HT.

Je vous propose en conséquence de solliciter le financement des travaux de réhabilitation et d'amélioration de l'aire de jeux de l'allée des Pensées à Moufia.

Le plan de financement de l'opération s'établit, de ce fait, comme suit :

Financier	Montant (€ HT)	Taux (%)
Ministère de l'Intérieur	43 000,00	50
Ville de Saint-Denis	43 000,00	50
Total	86 000,00	100

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- d'approuver la réalisation de cette opération et son plan de financement,
- de m'autoriser à solliciter la subvention exceptionnelle de l'Etat - Ministère de l'Intérieur
- de m'autoriser à signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13346-A-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2013


Gilbert ANNETTE

**OBJET REHABILITATION/ AMELIORATION DE L'AIRE DE JEUX
DE L'ALLEE DES PENSEES/ MOUFIA**

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
DE L'ETAT - MINISTERE DE L'INTERIEUR**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/3-46 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur JAVEL François, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve la réalisation de travaux de réhabilitation et d'amélioration de l'aire de jeux de l'allée des Pensées à Moufia, et son plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Montant (€ HT)	Taux (%)
Ministère de l'Intérieur	43 000,00	50
Ville de Saint-Denis	43 000,00	50
Total	86 000,00	100

ARTICLE 2 Autorise le Maire à solliciter la subvention exceptionnelle de l'Etat - Ministère de l'Intérieur pour la réalisation de l'opération.

ARTICLE 3 Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 4 La recette correspondante sera imputée sur le Budget de la Ville, au chapitre 13 - article 1321.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13346-B-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2013


Gilbert ANNETTE